

Ecole Spéciale d'Architecture.

Etablissement reconnu d'utilité publique.

3^e Classe

Année 1912-1913.

Projet.

L'Ecole moderne d'Education enfantine.

L'installation projetée comporterait un terrain d'une superficie minimale de 2 hectares, qui permettraient par un dispositif bien étudié, de garantir ultérieurement les bâtiments contre l'absence d'air et de lumière, en conséquence de constructions trop rapprochées.

La clientèle envisagée serait évaluée à 400 enfants dont l'âge varierait entre 4 et 10 ans.

Comme ce fut indiqué dernièrement, la diversité des services comprendrait:

Une ou deux grandes salles d'exercices;

Un préau couvert;

Une cantine;

Cabinets et services de la Directrice et d'adjointes;

Cabinet du médecin et salles spéciales à l'examen des sujets, pour distinguer les êtres normaux et sains des infirmes et malades qui seront astreints à la cinésithérapie;

Cabinets et salles des professeurs de gymnastique.

L'étude entraînera:

Un plan de situation à l'échelle de 0^m 0025 par mètre

Un plan détaillé de l'installation totale à 0^m 005

Coupe et élévation du ou des bâtiments à 0.01

Un aperçu perspectif

Le projet sera remis à l'administration, le ~~mardi 27 mai~~ ^{Vendredi 30 Mai} à 5 heures.

Jugement.

Parti 20 points

Arrangement 20

Total 40

Le 3 Mai 1913.

Le Directeur de l'Ecole,

Astourot

